

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Christine LATOURNERIE - Mme Sylvie REEB - Mme Christine KOCHER - M. Jean-Paul MEYER, adjoints

M. Raymond VINCENT – M. Jean-François REJOU - M. Alain BUEB - M. Rémy WALTER - Mme M-Jeanne BARTH - M. Martial BELLON à partir du point 2 - Mme Corinne RIFF-SCHAAL - M. Michaël GARNIER - Mme Isabelle SCHLENCKER - Mme Valérie RUFFENACH - M. Georges DELORME - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL - Mme Danièle SENDEL.

Membres absents excusés : Mme Elisabeth PETIT, procuration à Mme Christine LATOURNERIE - Mme Francine PUTHOD, procuration à M. Jean-Michel VALENTIN - Mme Anne PONTON, procuration à M. Alain BUEB - M. Sébastien MEHL, procuration à Mme Corinne RIFF-SCHAAL - M. Louis LINDNER procuration à Mme Marlène HUSSER-SCHAAL - M. Luc LABOUREUR - Mme Sonya DIETSCH

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 3 mai 2010.
2. Tableau des effectifs.
3. Convention transactionnelle CEBEA.
4. Etablissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2011.
5. Enseigne : taxe publicité.
6. Admission en non valeur.
7. Déplacements temporaires et frais de transport des agents communaux.
8. Indemnité de chaussure pour le personnel de la crèche et micro-crèche.
9. Remboursement des frais de repas engagés par les bénévoles de la bibliothèque participant des stages de formation.
10. Modification règlement de l'Ecole de musique et de danse municipale.
11. Tarification décors de Noël 2009.
12. Subvention « KM SOLIDARITE ».
13. Spectacle Riegenstiehl des 10 et 11 septembre 2010.
14. Subvention à l'association Altitude 900.
15. Carte « ATOUT VOIR ».
16. Fenêtres du foyer catholique de Fegersheim.
17. Enquête publique Sté Transgène d'Illkirch-Graffenstaden.

Points d'informations.

18. Droits d'occupation des sols.
19. Liste des marchés 2009.
20. Questions écrites.
21. Information points CUS.
22. Informations du Maire.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire propose de retirer le point 15 « Carte «ATOUT VOIR », du fait que la candidature de la commune n'a pas été retenue par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Accepté à l'**unanimité**.

1. Approbation du P.V. de la réunion du C.M. du 3 mai 2010.

Le P.V. est approuvé à l'**unanimité**.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

2. Tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} août et de créer un poste d'Ingénieur territorial à temps complet.

Le Conseil

après en avoir délibéré à la majorité

autorise la création poste d'Ingénieur territorial à temps complet.

Absentions : Mme HUSSER-SCHAAL – Mme SENDEL – M. LINDNER par procuration

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

3. Convention transactionnelle.

La Commune de Fegersheim, par délibération de la Commission d'appel d'offres du 3 juillet 2006, a attribué un marché de services d'hébergement et d'infogérance concernant l'informatique de la commune (Mairie, Bibliothèque et CSC) à l'entreprise ACTIV CSA CEBEA pour une durée de 3 ans et un montant total de 94 680 € H.T.

Alors que le marché est arrivé à son terme le 1^{er} novembre 2009, la Commune de Fegersheim a omis de prolonger ou de réattribuer le marché avant sa date d'échéance. L'entreprise CEBEA ne s'est également pas manifestée pour que la situation juridique soit maintenue. Or les services d'hébergement des serveurs et d'infogérance au sein de la Mairie ont continué et continuent à être rendus par cette dernière.

Le recours à la transaction conventionnelle :

- Un avenant au marché initial est impossible car on ne peut faire un avenant d'un marché public échu.
- Le lancement d'un nouveau marché public ne permettrait pas à la commune de payer rétroactivement les sommes dues.

La seule alternative juridique valable consiste au recours à une transaction conventionnelle. Cette dernière consiste en un écrit qui résume la situation et les raisons de son choix. Elle doit être signée par les deux intéressés.

Cette transaction aurait pour objet de régler les sommes dues par la commune à la société CEBEA pour les prestations passées, en échange de quoi celle-ci s'engage à ne pas nous poursuivre en justice.

.../...

3. Convention transactionnelle – suite -

Pour mémoire :

Il convient de noter qu'entre temps, une nouvelle consultation a été réalisée pour la continuité de la prestation pendant une durée d'1 an à compter du 1^{er} juillet 2010 :

- La société CEBEA a été l'attributaire du lot 1 : *Hébergement, déménagement et optimisation de l'infrastructure existante vers un nouveau site d'hébergement, fourniture de postes, et prestations associées.*
- La société SFR a été l'attributaire du lot 2 : *Fourniture d'une interconnexion des sites de type SDSL.*

P.J. La convention transactionnelle

Le Conseil Municipal,

*après en avoir délibéré, **à la majorité***

1/ approuve le recours à la transaction conventionnelle pour régler les sommes dues au prestataire informatique CEBEA.

2/ donne la compétence de transiger au Maire en vertu des articles 2045 du Code civil et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales.

3/approuve la convention transactionnelle proposée.

Absentions : Mme HUSSER-SCHAAL – Mme SENDEL – M. LINDNER par procuration

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

4. Etablissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2011.

Afin de pouvoir établir la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2011, un tirage au sort public doit être organisé à partir de la liste électorale.

Le nombre de jurés étant fixé à 4, il s'agira d'établir une liste de 12 noms qui sera transmise au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

La liste définitive sera dressée par une commission spéciale dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale :

- peuvent seuls remplir les fonctions de juré, les citoyens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de plus de 23 ans, au cours de l'année civile qui suit,
- sont dispensées des fonctions de juré, les personnes âgées de plus de 70 ans et celles qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission susvisée.

Il sera expressément précisé aux personnes tirées au sort que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure.

Après l'exposé fait à ce sujet,
il est procédé au tirage au sort des 12 noms suivants :

Les noms des personnes tirés au sort sont consultables en mairie.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6
A partir du point 2
Conseillers présents : 20 Absents : 7 Procurations : 5

5. Enseigne : taxe publicité.

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 instaurant la taxe sur la publicité extérieure

La majorité des membres réunis de la commission Urbanisme et de la commission Travaux réunis le 17 juin 2010, émet un avis favorable et propose au Conseil Municipal d'instaurer la TLPE selon les modalités suivantes :

Tarifs : Application des plafonds légaux par mètre carré et par an :

Tarifs par m ² et par an	Dispositifs publicitaires non numériques	Dispositifs publicitaires numériques	Préenseignes non numériques	Préenseignes numériques	Enseignes (- 12 m ²)	Enseignes (entre 12 et 50 m ²)	Enseignes (+ 50 m ²)
Communes de - 50.000 habitants appartenant à un EPCI de 50.000 habitants et plus	20 €	60 € (maximum précédent multiplié par 3)	20 €	60 € (maximum précédent multiplié par 3)	20 €	40 € (maximum précédent multiplié par 2)	80 € (maximum précédent multiplié par 4)

Exonérations :

- les enseignes inférieures ou égales à 7m²
- les dispositifs dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale
- les dispositifs dédiés à l'affichage de publicités concernant les spectacles à caractère local
- les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage
- les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain

P.J. Fiche explicative sur la TLPE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
après en avoir délibéré

- Décide d'instaurer la TLPE sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2011
- Fixe les tarifs plafonds de la loi par an et par m² pour l'ensemble des types de publicité
- Décide d'exonérer :
 - . les enseignes inférieures ou égales à 7m²
 - . les dispositifs dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale
 - . les dispositifs dédiés à l'affichage de publicités concernant les spectacles
 - . les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage
 - . les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

6. Admission en non valeur.

La trésorerie d'Illkirch-Graffenstaden, en date du 26 mai dernier, a transmis à la commune des états de produits irrécouvrables, pour lesquels elle sollicite l'admission en non valeur portant sur les années 1999, 2000, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 ; pour un montant total de 537.29€.

Malgré les poursuites légales opérées par le comptable public, ces produits restent irrécouvrables.

Il convient de les admettre en non valeur et de les imputer au chapitre 65, article 654 «Pertes sur créances irrécouvrables »).

L'admission en non-valeur n'empêche par le « recouvrement ultérieur » dans le cas où des informations complémentaires parviendraient au Trésorier Principal. Ces paiements seraient alors comptablement enregistrés en produits exceptionnels.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
décide d'admettre les états cités ci-dessous en non valeur
et d'imputer au chapitre 65, article 654 «Pertes sur créances irrécouvrables »),
le montant de 537.29€

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

7. Déplacements temporaires et frais de transport des agents communaux.

Le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 a été abrogé et remplacé par le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 susvisé fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics sur le territoire métropolitain de la France.

Le décret du 19 juillet 2001 précité a été modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 pour intégrer dans les dispositions du décret du 19 juillet 2001 précité certaines dispositions du décret du 3 juillet 2006 susvisé.

Concernant l'utilisation du véhicule personnel, l'agent doit impérativement avoir souscrit au préalable une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
décide de prendre en charge les frais de déplacement
suite aux nouvelles dispositions ci-jointes concernant :

- 1/ Déplacements temporaires,
- 2/ Changement de résidence,
- 3/ Transports de personnes,

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

8. Indemnité de chaussure pour le personnel de la crèche et micro-crèche.

Le personnel de la crèche « La Marelle » et la micro-crèche « Le Toboggan » est dans l'obligation de porter des chaussures spécifiques conformément aux arrêtés des 18/03/1981 et 31/12/1999 et au décret n° 74.720 du 14/08/1974.

La collectivité a la possibilité de verser une indemnité annuelle d'un montant fixé à 32.74€ au 1^{er} janvier 2000. Cette indemnité est revalorisée en fonction des indices et de la valeur du point.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve le versement de l'indemnité de chaussure au personnel
de la crèche et micro-crèche avec effet immédiat.*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

9. Remboursement des frais de repas engagés par les bénévoles de la bibliothèque participant à des stages de formation.

En date du 26 mai 2008, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la charte des bibliothèques bénévoles.

Dans cette charte il est notamment stipulé que les bénévoles doivent suivre des formations.

La commission Animation-Culture réunie le 11 mai 2010, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. de rembourser les frais de repas engagés par ces bénévoles pour leur participation à des stages de formation, sur présentation des convocations et des attestations de présence.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
donne son accord pour le remboursement des frais de repas engagés par les bénévoles de la bibliothèque municipale pour leur participation à des stages de formation, comme mentionné ci-dessus.*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

10. Modification règlement de l'Ecole de musique et de danse municipale.

La commission Animation-Culture réunie le 11 mai 2010, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. les modifications du règlement de l'Ecole de musique et de danse municipale, applicable à compter de la rentrée prochaine.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
accepte les modifications telles que présentées,
autorise M. le Maire à signer le règlement modifié applicable à compter de la rentrée
2010/11.*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

11. Tarification décors de Noël 2009.

La commission Animation-Culture réunie le 11 mai 2010, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. d'approuver les récompenses des décors de Noël 2009, le tarif reste inchangé par rapport aux récompenses 2008.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve les récompenses des décors de Noël 2009, telles que présentées dans le tableau ci-joint.*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

12. Subvention « KM SOLIDARITE ».

En date du 4 novembre dernier la communauté urbaine de Strasbourg a sollicité notre commune pour la participation de notre commune et des élèves de nos deux écoles élémentaires à la manifestation « KM SOLIDARITE ». Après concertation avec leurs directeurs, la commune a répondu favorablement à cette demande.

Cette manifestation a eu lieu les 17 et 18 mai derniers. Les élèves de notre commune ont parcouru 594.70km. La valeur du kilomètre est 0.20€. Le montant à verser à l'association désignée par le comité pilotage de l'Eurodistrict à savoir Musique et Santé de Paris, qui est partenaire des hôpitaux Civils de Strasbourg est de 118.94€ Pour compléter cette bonne action il est proposé de verser une subvention de 200.-€.

Petite information, lors de la cérémonie de remise de prix qui a eu lieu le jeudi 17 juin 2010, les écoles de Fegersheim-Ohnheim ont eu l'agréable surprise de connaître le classement, elles ont été 1^{ères} sur les 107 écoles participantes.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve le versement de la subvention d'un montant de 200.-€
à l'association « Musique et Santé » de Paris*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

13. Spectacle Riegenstiehl des 10 et 11 septembre 2010.

La commission Animation-Culture réunie le 11 mai 2010, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. la programmation de deux représentations d'un spectacle de Patricia WELLER, alias Marlyse Riegenstiel au Centre Sportif et Culturel de divertissement, le coût des deux représentations sera d'environ 4300.-€ et la vente des billets est proposée à un tarif unique de 10.-€.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
décide la programmation de deux représentations citées ci-dessus,
autorise le maire à signer le contrat y afférent
et de fixer à 10.-€ le tarif unique d'un billet.*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

14. Subvention à l'association Altitude 900.

La commission Animation-Culture réunie le 11 mai 2010, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. de verser une subvention exceptionnelle de 500.-€ à l'association Altitude 900 de Schiltigheim, organisatrice du concert à Haïti qui a eu lieu le 2 mai dernier.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve le versement de la subvention citée ci-dessus*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

16. Fenêtres du foyer catholique de Fegersheim.

L'état des fenêtres du foyer catholique de Fegersheim nous contraint à envisager leur remplacement.

Préalablement il y a lieu de déposer une déclaration préalable d'urbanisme.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
autorise le maire à déposer la déclaration préalable
pour le changement des fenêtres du foyer catholique de Fegersheim.*

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

17. Enquête publique Sté Transgène d'Illkirch-Graffenstaden.

Dans le cadre de la demande présentée par la société TRANSGENE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations de fabrication de vaccins thérapeutiques à base d'Organismes Génétiquement Modifiés à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, un arrêté préfectoral du 20 mai 2010 prescrit une enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2010 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la Commune de FEGERSCHEIM est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité

émet un avis favorable

sur la demande présentée par la société TRANSGENE d'Illkirch-Graffenstaden en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée à Illkirch-Graffenstaden.

PJ : - Résumé non technique (11 pages).

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

Points d'informations

18. Droits d'occupation des sols.

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 17 juin 2010.

L'ensemble des dossiers en cours lui ont été proposés suivant le tableau ci-joint.

La commission n'a émis aucune remarque.

P.J. : Tableau du 17/6/2010 (9 pages)

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27
 Conseillers présents : 19
 Conseillers présents : 20

Conseillers en fonction : 27
 Absents : 8
 Absents : 7

Procurations : 6
 A partir du point 2
 Procurations : 5

Points d'informations

19. Liste des marchés 2009

OBJET	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC
Travaux d'entretien et maintenance des terrains de football 2009/2011	C.S.E COSEC SPORTS et ENVIRONNEMENT Duppigheim	61.314,61 €
Rénovation du mur Clôture presbytère Fegersheim	FINCK Eschau	7.856,17 €
Assèchement du mur Clôture chapelle St Ulrich	ALSACIENNE DE TRAITEMENT DES MURS Fegersheim	10.831,98 €
Travaux de mise en conformité du temple protestant Electricité - Chauffage	ELECTRO SYSTEM Boofzheim	12.853,80 €
Restructuration et extension de l'école maternelle de Fegersheim (MOE)	SARL Architecture N. LARCHE Strasbourg	185.858,40 € Taux 12,95 %
Acquisition véhicule léger avec plateau Renault Maxity	RENAULT TRUCKS Fegersheim	33.368,40 €
Acquisition véhicule Trafic	RENAULT TRUCKS Fegersheim	24.205,50 €
Travaux d'aménagement Aire de jeux rue des Tulipes	THIERRY MULLER ESPACE VERT Geispolsheim	139.334 €
Restauration scolaire 2009/2012	COMPASS GROUPE FRANCE Strasbourg	3,88 € / repas
Repas PPE La Marelle 2009/2012	(MATHIS Efig) API RESTAURATION Colmar	3,90 € / repas
Transports scolaires	AUTOCARS ROYER Herrlisheim	Tarifs joints
Travaux d'éclairage public Programme 2009 (MOE)	B.E.T LEGORGEU JC Wimpheling	12.900 € Taux 6%
Travaux d'éclairage public Programme 2009 : rues des Tulipes, du Gal de Gaulle, de l'III, illuminations de Noël	SOBECA Imbsheim	127 689, 13 €
Maintenance et exploitation des installations de chauffage fioul-gaz et de traitement d'air	ECOTRAL Strasbourg	6.637,80 €

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

20. Réponses aux questions écrites

Questions Ecrites de Sonya DIETSCH

1) Qui fait quoi ?

L'ancien adjoint aux finances et aux gros travaux s'est occupé du suivi des travaux de rénovation de l'auberge « au Soleil d'Or » à savoir la petite maison alsacienne et le grand bâtiment.

L'adjoint aux travaux et à la voirie s'est occupé du suivi des travaux de parking des deux bâtiments précités

L'adjoint à la vie associative s'est occupé du suivi des travaux de restructuration du Centre sportif et culturel

L'adjointe à la vie scolaire s'occupe du suivi des travaux de rénovation de l'école maternelle de Fegersheim.

L'adjointe à l'urbanisme s'occupe du suivi des demandes de permis ou de travaux des entreprises et des particuliers de notre commune.

ON Y PERD SON LATIN, allez expliquer ceci à un citoyen lambda

Ne pourrait-on pas nommer un coordinateur unique pour tous les grands projets de construction ou de rénovation, une personne du métier, technicien du bâtiment, architecte ou ingénieur ?

Réponse :

Pour être exact, l'ancien adjoint aux finances n'avait pas en charge les « gros travaux » et ne s'est occupé du projet « Auberge au Soleil d'Or » que sur une très courte période, à la demande du maire.

Cette rectification faite, il est vrai que jusqu'à présent, les différents grands chantiers étaient suivis par les élus, en fonction principalement de leur domaine de responsabilité.

Le responsable des services techniques et de l'urbanisme dont l'arrivée est prévue pour le mois d'août, aura pour mission principale, entre autres, d'assurer ce suivi, au quotidien et au plus près.

2) Défibrillateur

C'est avec un grand intérêt que j'ai lu dans le dernier « Relais » que la commune organise bon nombre de manifestations au mois de Juin de cette année.

Pour ces rassemblements il serait judicieux de jouer la prudence. C'est une des raisons pour laquelle l'achat d'un ou plusieurs défibrillateurs par la commune se justifierait.

Le sujet était déjà à l'ordre du jour lors d'un précédent conseil et a été abandonné. Aujourd'hui j'estime que nous avons de nouveaux arguments pour acquérir ce matériel qui peut sauver des vies.

20. Réponses aux questions écrites – suite –

Réponse :

Il est indéniable que dans certaines circonstances, la mise en œuvre d'un défibrillateur peut sauver des vies humaines.

L'acquisition d'un tel appareil n'est pas un problème, mais elle doit s'accompagner d'un certain nombre de mesures très précises qui engagent la collectivité.

A savoir :

- le lieu d'installation doit être accessible facilement, tout en étant sécurisé pour éviter les dégradations et le vol
- l'appareil doit être intégré dans une borne reliée téléphoniquement aux services de secours, les alertant automatiquement dès prélèvement du défibrillateur
- un certains nombres de personnes et d'agents devront être formés aux gestes de premier secours, car la mise en œuvre d'un défibrillateur ne peut s'envisager qu'en accompagnement de massages cardiaques avant et après son utilisation et ce jusqu'à l'arrivée des secours.
- bien sûr, un contrat de maintenance, devra garantir le bon état de fonctionnement du défibrillateur.

Nous nous sommes rapprochés d'un éminent médecin urgentiste et c'est sous ses directives que ce projet d'acquisition devra être monté.

Je charge la commission municipale compétente d'instruire ce dossier, devant conduire à une décision en toute connaissance de causes.

3) Mandat de location « Auberge au Soleil d'Or »

Le 3 mai 2010 vous avez fait visiter l'Auberge au Soleil d'Or à l'ensemble du conseil municipal suite à une demande personnelle de ma part.

J'ai été très surprise d'apprendre que le grand bâtiment était « fini » alors que les sols et les plafonds n'étaient pas faits. En fait l'architecte a indiqué que c'était prévu ainsi au départ. Or lors de la première visite vous aviez dit aux conseillers que le cloisonnement serait réservé aux entreprises de location, mais il n'a jamais été question du sol et des murs. Cette visite m'a fait penser qu'aucune entreprise n'a envie d'engager de tels travaux. Et pourquoi viendrait-elle s'installer à Fegersheim, alors qu'à Strasbourg et Colmar il y a des bureaux vides ?

En attendant, la commune paie une entreprise de placement qui ne lui trouve pas de client.

Oui la crise est passée par là, comme on le dit si souvent.

A combien s'élève la facture de « renaissance transaction », du groupe DTZ ?

Ne serait-il pas possible de suspendre le contrat avec cette entreprise en attendant que le baromètre économique sorte du rouge ?

Réponse :

Le montage financier du projet prévoyait que la « finition » des plateaux étaient à la charge du locataire et le bail à conclure avec lui doit en tenir compte.

Les plafonds et les sols sont fonction du cloisonnement des locaux et du choix du locataire : (chauffage / rafraîchissement par le plafond ou en périphérie, nature du sol en fonction de l'activité)

La société DTZ fait des efforts pour trouver des locataires, mais les temps sont peu propices. Néanmoins des visites ont lieu régulièrement.

La rémunération de DTZ se fait, une fois les locations conclues sur la base des loyers, comme le prévoit la convention délibérée l'an passé.

Dans ces conditions il n'y pas lieu de suspendre la convention qui se reconduit pour de courtes périodes de quelques mois.

20. Réponses aux questions écrites – suite –

Questions écrites reçues du groupe OSER AGIR

1 - Etude CUS – rive ouest

Nous aimerions connaître les conclusions de l'étude faite par la CUS sur la rive ouest de la RD 1083, surtout en ce qui concerne la zone logistique.

Réponse :

A ce jour, la CUS n'est toujours pas encore en mesure, de nous présenter des propositions tenant compte de la contribution de la commune de Fegersheim au développement économique de la CUS (toutes activités confondues) tout en réservant la place qui convient à l'agriculture.

Cet état de fait, a été à l'origine du report de la réunion publique prévue dans le cadre du PLU.

Une fois en notre possession, le dossier sera , tout naturellement présenté et discuté.

J'ai fait part de mon mécontentement auprès du président de la CUS récemment.

2 - Ecole maternelle de Fegersheim

Nous aimerions avoir copie des préconisations des ABF

Réponse :

En date du 1.04.2010, l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord, sans réserve, au projet qui lui a été présenté.

3 - Auberge au Soleil d'or et petite auberge

Pas de locataires en vue pour l'instant et personne pour prendre la gérance de la petite auberge.

A quelles solutions alternatives avez-vous pensé pour ces espaces ?

Réponse :

Pour la petite auberge, le cahier des charges, en cours de finition, devra permettre de trouver preneur.

Plusieurs candidats se sont déjà spontanément déclarés.

La consultation se fera, comme il se doit, par publication officielle.

Attendons que les résultats des efforts faits, en ce moment, par la société DTZ en vue de la location des locaux du grand bâtiment ,avant de réfléchir à des alternatives, tout en sachant que les locaux ne sont pas ERP (établissement recevant du public) et qu'ils sont soumis au code du travail.

4 - Comptes-rendus des conseils municipaux

Entre le 1^{er} Février et le 3 Mai le conseil municipal s'est réuni pour le conseil municipal le plus important de l'année. Pourquoi le compte rendu de ce conseil ne figure-t-il pas sur le site ?

Il en va de même pour le dernier relais.

Réponse :

Les quelques anomalies techniques dans la gestion du site sont désormais totalement résolues.

Tous les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont consultables sur le site internet, annexes comprises.

Selon les options retenues, le dernier « Relais » est consultable dans la rubrique « Actualités » et les autres bulletins plus anciens sont téléchargeables (environ 30 Mo par bulletin).

20. Réponses aux questions écrites – suite –

5 -Ordres du jour et comptes-rendus des conseils municipaux

Ne serait-il pas possible d'envoyer ces documents par mail à la demande ?

Réponse :

Tout en maintenant la version « papier », il est tout à fait possible de répondre à cette demande.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

Points d'informations

21. Information points CUS

Conseil CUS du 7 mai 2010

- pas de sujet concernant spécifiquement la commune de Fegersheim

Conseil de CUS du 25 juin 2010

- bilan de la consultation et adoption du Schéma Directeur des Transports Collectifs 2010 – 2025.

Remarque : Il est regrettable que les solutions concernant les communes de la 2^{ème} couronne ne soient que dans les intentions, sans projets concrets.

- renouvellement de la convention concernant la carte « Atout voir »
- les services partagés : interventions d'urgence pour les réfections de dégradations des revêtements des voies communautaires – remplacements des mobiliers urbains dégradés sur les voies communautaires – interventions sur le patrimoine arboré communautaire – mise à disposition de moyens de radio numérique

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 juin 2010 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 19	Absents : 8 Procurations : 6
	A partir du point 2
Conseillers présents : 20	Absents : 7 Procurations : 5

22. Informations du Maire

COMMUNICATION SUR LA TAXE D'HABITATION

Depuis une délibération de 1980, la commune de Fegersheim applique un certain nombre d'abattements, soit de base, soit spécifiques, pour le calcul de la taxe d'habitation.

Le Conseil Général, appliquait lui de son côté, jusqu'en 2009, les mêmes abattements. Chaque commune a donc eu sa spécificité.

Ces dernières années, la commune de Fegersheim a constamment eu le souci de la pression fiscale de ses administrés et c'est dans cet esprit, qu'aucune majoration de taux des taxes locales n'a été décidée.

Comme vous l'avez appris récemment par la presse, le Conseil Général a pris à l'unanimité, en date du 22 juin 2009, une délibération pour une mise en œuvre à compter de 2010, d'une politique propre d'abattements pour la taxe d'habitation.

La nouvelle formule de calcul est beaucoup moins favorable aux familles et comme le montre l'exemple donné en annexe (foyer avec 2 enfants), la majoration est sévère et se monte à 126 euros (soit plus de 25 % d'augmentation).

L'excuse de l'équité n'est pas recevable, car même si les abattements sont dorénavant identiques sur tout le département, il n'y pas équité devant la valeur locative beaucoup plus élevée dans certaine partie du département dont la CUS que dans d'autres, à logement égal.

On peut comprendre le besoin pour le Conseil Général, en charge de plus en plus de dépenses sociales, d'équilibrer son budget.

Il est toutefois anormal qu'aucune communication correcte n'ait eu lieu de sa part, soit au moment de la prise de décision soit de celui du vote du budget primitif, jusqu'à ce que le lièvre fut levé récemment par certains élus, ni qu'une solution plus graduelle puisse être envisagée.

Dans un contexte économique très difficile, la majoration de la taxe d'habitation, impactera de plein fouet le budget des familles à l'automne et pas forcément celui des plus aisées.

Des explications claires seront données à nos concitoyens par le prochain « Relais », la commune ayant maintenu, elle, les abattements comme par le passé.

Annexe : Présentation comparative d'un calcul de la taxe d'habitation, ancienne et nouvelle formules pour un foyer avec deux enfants pour la commune de Fegersheim.

22. Informations du Maire – SUITE -

M. le Maire informe l'assemblée :

✱ *Accident à l'Ecole Maternelle Fegersheim.*

M. le Maire relate brièvement les faits de cet accident qu'il regrette profondément et ses premières pensées sont allées à la famille qu'il rencontrera prochainement.

Il tient également à préciser que la surveillance du périscolaire est assuré par du personnel habituel compétent et en nombre suffisant. Les secours ont été rapides et bien organisés.

Il a également rencontré le personnel présent lors de l'accident, naturellement choqué, pour les assurer du soutien de la Municipalité.

L'enquête de gendarmerie suit son cours.

✱ Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le 24 juin dernier en guise de cadeau de départ de l'école élémentaire, en leur souhaitant pleine réussite dans la poursuite de leurs études.

✱ A l'approche de la période estivale « l'opération tranquillité vacances » a été reconduite avec le concours de la gendarmerie locale.

Les formulaires peuvent être renseignés soit à la Mairie auprès du Policier Municipal, soit à la Gendarmerie.

✱ Les diverses animations organisées au cours des mois de mai, juin 2010 ont connu un franc succès à savoir :

Le 8 mai 2010 : années 80,

Le 12 juin 2010 : Feg'stival,

Le 18 juin 2010 : Estivales : Les Dessous de la vie, Parc de la Chapelle

Le 25 juin 2010 : Estivales : Innocent YAPI, rue Gauguin

Le 27 juin 2010 : Fegersheim Nature, un circuit de 6Km qui a conduit les participants au cœur des espaces naturels de la commune et au sein des exploitations agricoles.

Rendez-vous le 2 juillet prochain à 21h pour la dernière édition « Les estivales » : Sérénade d'été au Parc rue de l'III

✱ Une charte chromatique a été mise en place et une documentation explicative est à disposition à la mairie pour tous les administrés désirant faire le ravalement de leurs façades. Un coloriste est également à disposition pour aider et conseiller les habitants dans le choix des coloris.

✱ Les travaux de réfection du château d'eau débiteront au printemps prochain et se termineront par la mise en peinture prévue en mai, juin 2011.

✱ Les Foulées de Fegersheim 2^e édition auront lieu le dimanche 5 septembre 2010. Le comité de pilotage met en place, dès à présent, l'organisation de cette grande manifestation qui devrait attirer plus de 1 000 participants.

✱ Le traditionnel Stammtisch a eu lieu début juin et il reprendra son rythme mensuel dès la rentrée en septembre 2010.

✱ L'Adjudant Chef SCHILLING, commandant de la brigade locale de gendarmerie vient de quitter ses fonctions.

La commune lui témoigne toute sa gratitude pour son engagement au service des habitants.

Il sera remplacé par le Major Michel RUBINI à qui l'on souhaite une cordiale bienvenue.

22. Informations du Maire – SUITE -

* La cérémonie patriotique aura lieu le 13 juillet à 20h aux monuments aux morts place de l'Eglise suivie du traditionnel messti, place de l'Amitié avec son bal populaire animé par l'orchestre FRIESS.

* Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 août 2010 à 20h.

Après avoir remercié tous les conseillers, M. le Maire leur souhaite de bonnes vacances.